



MUNICIPALITE DE 1552 TREY

Syndic (026) 668 12 06

Secrétaire (026) 668 29 35

Administration communale, Place du Collège 1, 1552 Trey

La Municipalité au Conseil Général de Trey

Préavis Municipal Comptes 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Conformément à l'arrêté du 30 octobre 1928 sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous présente les comptes 2018, adoptés dans sa séance du 6 mai 2019.

Total des produits :	CHF	1'138'250.34
Total des charges :	CHF	<u>1'135'255.30</u>
Excédent des produits :	CHF	<u>2'995.04</u>

Elle les assortit des commentaires suivants :

- Le compte 11.315.1 « Achat + entretien matériel informatique » a été créé afin de comptabiliser les coûts liés à l'informatique (achat d'un ordinateur, licences des logiciels de l'administration et cours d'introduction pour notre nouvelle secrétaire).
- Au chapitre « Service financier », on remarque que CHF 20'000.— ont été inscrits dans le compte 22.352.2 « Péréquation, attribution à provision ». Ce montant sera utilisé en 2019 pour payer le solde dû après le calcul des rendements d'impôts sur le revenu et sur la fortune perçus par la commune de Trey en 2018.
- Dans la rubrique « Canalisation » du chapitre des « Routes » (compte 43.316), nous observons CHF 35'940.05 de dépassement par rapport au budget. Ceci est dû aux nombreuses interventions survenues sur notre réseau d'eau claire.
- Un amortissement administratif extraordinaire de CHF 70'000.— a été comptabilisé dans le compte 462.332 « Amortissement supplémentaire » dans le chapitre « Égouts ».

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les comptes de l'année 2018, tels qu'ils vous sont présentés, tout en félicitant Madame la Boursière pour l'exactitude de son travail.

Trey, le 6 mai 2019

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :
Odile Angéloz